



Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/28

Référence SPW-Recours :  
10012498

Référence SPW-1<sup>ère</sup> instance :  
10009798

## DÉCISION RECOURS PERMIS UNIQUE

CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE D.29-22 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que suite au recours introduit par **Maître Jean-Marc RIGAUX** auprès du Gouvernement Wallon, contre la **décision du Collège communal du 8 septembre 2023 refusant un permis unique à Mme Nathalie Stella Rosa GRANDE** demeurant rue du Ruisseau 51 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE,

le **Ministre de l'Économie, du Commerce Extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence**

et

le **Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animale**

ont statué en date du **8 janvier 2024** que le permis unique est **octroyé sous conditions**.

La demandeuse est **Mme Nathalie Stella Rosa GRANDE** demeurant rue du Ruisseau 51 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE.

Le projet consiste à **démolir deux habitations avec une surface commerciale et construire un immeuble de treize logements avec deux surfaces commerciales**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Station 51-55-57 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et cadastré **SERAING neuvième division section A n°s 393 X 2, 394 E 4, 394 F 4, 394 D 3, 394 H 4, 394 G 4, 399 M 3**.

La décision du recours est portée à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consultée, **uniquement sur rendez-vous**, du **16 janvier 2024 au 5 février 2024**, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- par Courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par Tél : **04/330.84.87**.

SERAING, le 16 janvier 2024

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON